



Communiqué

Le 12 décembre 2012

UNE MEILLEURE INFORMATION SUR LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT PRODIGUÉ PAR LES PROFESSEURS EST REQUISE, SELON LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

(TORONTO) Ni les universités ni le ministère de la Formation et des Collèges et Universités n'évaluent officiellement la qualité de l'enseignement prodigué aux étudiants de premier cycle, bien que les universités disposent de certains renseignements qui permettraient de le faire, comme les évaluations des cours effectuées par les étudiants, mentionne le vérificateur général Jim McCarter dans son *Rapport annuel 2012*.

« Les universités font un excellent travail pour ce qui est de permettre aux étudiants de premier cycle d'évaluer leurs cours et leurs professeurs, mais la plupart ne résument pas les renseignements découlant de ces évaluations pour les rendre disponibles aux étudiants lorsqu'ils choisissent leurs cours », a dit M. McCarter.

Seulement le quart environ des 20 universités ontariennes financées par les fonds publics ont mentionné qu'elles mettaient au moins une partie des résultats résumés des évaluations à la disposition des étudiants pour les aider à choisir leurs cours de premier cycle.

Le vérificateur général a notamment fait les constatations suivantes :

- Bien qu'elles n'y soient pas officiellement obligées, de nombreuses universités visitées ont mis en place des processus visant à améliorer la qualité de l'enseignement, comme l'établissement de centres d'enseignement et la prise en compte du rendement en matière d'enseignement dans les décisions concernant l'offre de postes permanents et les promotions.
- Certains membres du corps professoral ont dit au Bureau du vérificateur général que les évaluations annuelles de leur rendement ne leur fournissaient pas de rétroaction appropriée sur la qualité de leur enseignement. Le Bureau a relevé des exemples où le rendement en matière d'enseignement avait fait l'objet de critiques dans les évaluations par les étudiants, mais rien n'indiquait qu'une orientation particulière avait été fournie aux professeurs concernés ou qu'ils avaient sollicité de l'aide pour améliorer leurs compétences en enseignement.
- En général, les universités ontariennes n'exigent pas que les membres du corps professoral aient suivi une formation officielle en enseignement. À deux des universités visitées, les dossiers dans les centres d'enseignement et de formation indiquaient que la participation annuelle des membres du corps professoral aux ateliers d'enseignement était en moyenne de moins d'une heure par professeur.

-30-

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Jim McCarter
Vérificateur général
(416) 327-1326

Christine Pedias
Communications
(416) 327-2336

Pour obtenir de plus amples renseignements et pour consulter l'intégralité du *Rapport annuel 2012*,
veuillez visiter le site www.auditor.on.ca